

sous-ensembles et composants à une entreprise étrangère avec laquelle elle agit en coparticipation et lorsque les gouvernements du Canada et du pays en question auront signé un accord de recherche ou de fabrication.

Puisque certaines divergences d'opinion existent en ce qui a trait à la définition du matériel militaire, le gouvernement a cru bon d'explicitier ce qu'il entendait par ce terme. La définition utilisée se rapporte à l'accord multilatéral établissant la Liste internationale de matériel de guerre (se référer au groupe 7 de la présente Liste de marchandises d'exportation contrôlée). En plus des armes et des munitions, cette liste inclut aussi l'équipement spécialement conçu pour usage militaire, comme les véhicules militaires, le matériel de télémétrie et certains équipements électroniques conçus pour répondre aux exigences militaires.

Le Canada continuera d'interdire l'exportation de matériels militaires et stratégiques à la République d'Afrique du Sud. L'attention particulière portée aux demandes de licence pour l'exportation d'équipement militaire à destination de pays engagés dans des hostilités témoigne de notre refus de longue date, d'impliquer le Canada dans des conflits locaux et vise à promouvoir la stabilité et l'ordre international grâce au règlement pacifique des conflits.

Le gouvernement a également abordé la question de la sécurité nationale. L'un des moyens pour le Canada de veiller à respecter ses obligations à l'égard de la défense et de la sécurité mutuelle est de refuser de livrer du matériel non seulement militaire, mais aussi stratégique, aux pays qui constituent une menace pour sa sécurité ou pour celle de ses alliés. À cette fin, le Canada continuera de participer au "Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges Est-Ouest", le COCOM, dont font partie ses alliés de l'OTAN et le Japon. Ce Comité constitue le coeur d'un accord officieux de coordination ayant pour but d'harmoniser les approches adoptées par ses membres à l'égard du contrôle des exportations de matériel militaire et stratégique, de matériel nucléaire et de matériel et de technologie industriels servant à la fabrication de matériel militaire. Ce contrôle s'effectue en mettant un embargo sur l'ensemble de l'équipement et de la technologie qui pourraient accroître le potentiel militaire d'adversaires éventuels. Ces pays sont principalement l'Union soviétique et ses alliés du Pacte de Varsovie. La Chine est aussi visée par les contrôles du COCOM.